

### VOUS ETES PROPRIETAIRE

- Vous avez bien fait, vous disposez d'une résidence secondaire dans un pays très agréable à vivre et particulièrement ensoleillé.
- Si vous souhaitez louer en saisonnier le rapport est excellent et pratiquement garanti en saison estivale. Cela peut vous aider à financer votre bien.
- En terme d'imposition, vous serez imposé en Espagne sur les revenus de ce bien. Une convention de 1995 entre la France et l'Espagne évite la double imposition. Le bien étant situé en Espagne, c'est ce critère qui détermine le pays d'imposition.
- De nombreuses agences vous proposeront leurs services pour gérer la location de votre bien, leurs émoluments tournent aux alentours de 100 € pour chaque semaine de location.
- L'Espagne est particulièrement bien desservie et dispose d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires très développées.
- L'arrivée d'une ligne TGV est prévue pour 2010, ce qui entraînera inmanquablement une augmentation du marché de l'immobilier. Barcelone sera à 05 heures de Paris.